

LES GARANTIES (sans sous limites)

- Les fautes professionnelles, erreurs ou omissions
- La violation des droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur et droits voisins, droit des marques, droit des dessins et modèles)
- La violation des secrets (confidentialité)
- La violation des droits relatifs à la vie privée (atteinte au nom, à l'image, à la voix, à l'honneur, à la réputation, à la biographie)
- Les retards accidentels dans la prestation
- Le dénigrement, la diffamation
- Les dommages aux biens confiés
- Les frais de reconstitution des médias
- Les actes dolosifs des préposés
- Les actes de concurrence déloyale
- La transmission de virus par l'assuré ou ses préposés

LES ACTIVITES SOUSCRITES

Secteurs	Activités Hiscox	Définition	Exemple de mise en cause
CONSEIL	Conseil en stratégie	Conseil relatif au choix de la politique d'une entreprise.	CONFIDENTIALITE : « L'assuré diffuse par négligence des informations stratégiques confidentielles. Lorsque son client s'aperçoit que ces informations sont connues de la concurrence, il décide de porter l'affaire en justice. »
	Conseil en qualité et certification	Conseil relatif à la mise en place d'une organisation orientée vers la satisfaction des clients d'une société et l'obtention de certifications qualité.	ERREUR : « L'assuré conseil à son client la mise en place d'une nouvelle organisation en vue de l'obtention d'une certification. L'entreprise n'obtient malheureusement pas la dite certification, elle se retourne contre l'assuré. »
	Conseil en organisation et développement	Audit du fonctionnement d'une société et recommandations en vue de son optimisation.	FAUTE PROFESSIONNELLE : « L'assuré recommande à son client un prestataire avec lequel il a un accord d'exclusivité mais n'informe pas celui-ci des raisons de son choix. Le client s'aperçoit qu'il existe des prestataires plus qualifiés, il attaque l'assuré. »
	Cabinet / conseil en recrutement	Conseil et aide à la définition des besoins en personnel d'une entreprise et recherche des candidats adaptés.	FAUTE PROFESSIONNELLE : « Le collaborateur que l'assuré a recruté pour le compte d'un client n'est pas à la hauteur du poste. Il s'avère en outre qu'il n'a pas tous les diplômes requis. Le client demande la prise en charge des frais engagés pour un nouveau recrutement. »

	Conseil en ressources humaines	Conseil relatif à la gestion et l'évolution des salariés d'une entreprise.	VIOLATION DES REGLES SUR LA VIE PRIVEE : « Un fichier contenant des données personnelles sur certains salariés est malencontreusement diffusé à des tiers. Les victimes réclament des dommages et intérêts. »
	Conseil en systèmes d'information	Conseil relatif au choix d'une technologie, de systèmes et de matériels informatiques.	DEFAUT DE CONSEIL : «Le choix d'une architecture informatique s'avère mal adapté aux besoins du client et nécessite une étude complémentaire ainsi que des modifications du matériel. Le client réclame l'indemnisation de son préjudice. »
	Conseil en santé / sécurité	Préconisations en matière d'équipements et de respect des normes de sécurité au sein d'une entreprise.	ERREUR : « Les moyens techniques préconisés pour assurer la sécurité d'une entreprise s'avèrent insuffisants. Suite à une intrusion, l'entreprise victime réclame l'indemnisation de ses préjudices. »
	Conseil financier hors conseil en investissements	Conseil financier hors conseil en fusion, acquisitions, gestion de patrimoine, conseil en investissement.	ERREUR : « L'assuré donne un conseil erroné dans le cadre d'une prestation d'optimisation des charges sociales et fiscales. Suite à un contrôle de l'URSSAF, l'entreprise cliente est redressée. Elle se retourne contre l'assuré. »
	Conseil en systèmes de production	Préconisations relatives au choix des systèmes de production afin d'améliorer la productivité, la rentabilité d'une entreprise.	ERREUR : « L'assuré préconise un mode de production non adapté à l'activité de l'entreprise. Les performances attendues par l'entreprise ne sont pas atteintes. Des dommages et intérêts sont demandés à l'assuré. »
	Conseil en télécommunication	Conseil technique relatif au choix de technologies ou équipements télécoms.	ERREUR : « Après quelques semaines d'utilisation, un client n'est pas satisfait de l'équipement télécoms recommandé par l'assuré inapproprié. Il souhaite changer de système et demande à l'assuré de prendre en charge les frais liés au changement de matériel. »
TRAVAIL TEMPORAIRE	Entreprise de travail temporaire	Mise à la disposition temporaire des entreprises de salariés dont le profil, les compétences correspondent aux postes vacants dans ces entreprises.	NEGLIGENCE : « Une agence d'Interim est mise en cause pour avoir envoyé chez un client nécessitant un haut degré de sécurité des intérimaires sans avoir vérifié leurs antécédents judiciaires. »
FORMATION	Formation	Activité visant à faire acquérir au client les connaissances théoriques et / ou pratiques requises.	VIOLATION DES DROITS D'AUTEUR : « Des documents faisant l'objet de droits sont utilisés et diffusés lors d'une formation. Le détenteur des droits réclame le paiement des droits d'auteur. »

TRADUCTION	Traduction et interprétariat	Traduire des idées exprimées à l'oral ou à l'écrit dans une langue étrangère en une autre langue.	ERREUR OU OMISSION : « Une erreur de traduction dans les consignes de raccordement d'un appareil électronique occasionne la détérioration de celui-ci lors de son branchement. Face aux multiples réclamations de clients mécontents, le vendeur se retourne contre le traducteur. »
COACHING	Conseil en développement personnel / coaching	Accompagnement et conseil d'une personne en vue de son développement personnel et professionnel.	FAUTE PROFESSIONNELLE : « Le coach assuré utilise des méthodes trop poussées de coaching à l'égard du PDG d'un grand groupe. Ce dernier ne supporte pas et fait une dépression nerveuse, sa famille décide d'attaquer l'entreprise de coaching. »
PORTAGE SALARIAL	Portage salarial	Mode d'organisation permettant à des travailleurs indépendants de prendre le statut de salarié auprès d'un « porteur » pour la durée d'un contrat les liants pour la durée de leur mission à leurs clients.	FAUTE PROFESSIONNELLE : « Un indépendant porté par une structure de portage salarial commet une faute professionnelle lors d'une mission. L'entreprise qui l'embauche se retourne contre la structure de portage. »
EXTERNALISATION	Externalisation / Facility Management	Transfert de tout ou partie d'une fonction d'une entreprise vers un partenaire externe souvent la partie backoffice.	PERTE DE DONNEES : « Une entreprise confie à l'assuré la gestion de sa comptabilité. A la suite d'une mauvaise manipulation, l'assuré perd un certain nombre de données comptables de l'année en cours. L'entreprise doit faire appel à un prestataire pour récupérer les données à partir d'archives papier et demande à l'assuré la prise en charge des frais induits. »
DIRECTION PAR INTERIM	Poste de direction par intérim	Occuper provisoirement un poste de direction au sein d'une entreprise en remplacement du/des dirigeants habituels.	FAUTE PROFESSIONNELLE : « Au cours d'une mission en tant que directeur financier notre assuré effectue au nom de l'entreprise des placements qui s'avèrent douteux et engendrent des pertes financières. L'entreprise décide de porter l'affaire en justice. »

LES ACTIVITES NON SOUSCRITES

CONSEILS	Conseils juridiques et fiscaux	Conseil relatif à la législation applicable dans divers domaines et à la réglementation fiscale.	
	Conseils en investissements	Recherche et conseil en choix d'investissement.	
PROFESSIONS REGLEMENTEES	Professions réglementées	Professions soumises à obligation légale d'assurance : avocat, notaire, gestion de patrimoine, comptable, expert-comptable, commissaire aux comptes...	
BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES	Bureau d'études techniques	Calculs de conception, calculs de choix des matériaux...	